



Assemblée générale

Distr. générale
14 novembre 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Point 42 de l'ordre du jour

**Suite à donner aux résultats de la vingt-sixième session
extraordinaire : mise en œuvre de la Déclaration
d'engagement sur le virus de l'immunodéficience humaine
et le syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida)**

Lettre datée du 11 novembre 2002, adressée au Président de l'Assemblée générale par les Présidents des Deuxième et Troisième Commissions

Nous avons l'honneur de vous faire savoir, par la présente lettre, que les Présidents des Deuxième et Troisième Commissions ont tenu, le 25 octobre 2002, une réunion conjointe en vue d'entendre un exposé sur le VIH/sida présenté par M. Peter Piot, Directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA).

À cet égard, les Présidents des Deuxième et Troisième Commissions vous sauraient gré de bien vouloir appeler l'attention de l'Assemblée générale sur le compte rendu des débats de cette réunion et de le faire distribuer comme document de l'Assemblée générale (voir annexe).

Le Président de la Deuxième Commission
(*Signé*) Marco Antonio **Suazo**

Le Président de la Troisième Commission
(*Signé*) Christian **Wenaweser**



Annexe**Compte rendu des débats de la réunion conjointe
des Deuxième et Troisième Commissions de l'Assemblée générale
sur le VIH/sida, tenue le 25 octobre 2002**

Les Présidents des Deuxième et Troisième Commissions ont convoqué conjointement une réunion en vue d'entendre un exposé de M. Peter Piot, Directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), en prévision de l'examen par l'Assemblée générale du point 42 de l'ordre du jour, qui devait avoir lieu le 8 novembre 2002, en séance plénière. Les participants à cette réunion comprenaient des représentants gouvernementaux des deux Commissions, ainsi que des ONG dotées du statut d'observateur auprès du Conseil de coordination du Programme d'ONUSIDA.

M. Piot a souligné dans ses observations liminaires les conséquences socioéconomiques de l'épidémie, qui est habituellement considérée comme un simple problème social et sanitaire, a mis les délégations au fait du rapport du Secrétaire général sur les progrès réalisés vers la mise en oeuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida, de la situation mondiale en ce qui concerne l'épidémie du VIH/sida et des orientations qu'il juge bon de suivre pour lutter contre l'épidémie à l'échelle mondiale. Ce faisant, il a appelé l'attention sur les points suivants :

a) La Déclaration d'engagement est le cadre d'action privilégié pour lutter contre le VIH/sida et constitue, en tant que tel, un outil indispensable pour sensibiliser l'opinion et évaluer les progrès accomplis;

b) Les réponses des États Membres au questionnaire établi par ONUSIDA ont fait apparaître des progrès dans certains domaines essentiels, notamment l'action des dirigeants, la constitution de partenariats et la mobilisation de ressources. Ainsi, davantage de pays ont adopté des stratégies nationales, les régions ont intensifié leur coopération et ont pris des engagements plus fermes à cet égard, la société civile et les milieux d'affaires collaborent plus étroitement avec les autorités nationales, et les ressources disponibles pour lutter contre le sida ont été doublées dans les pays à revenu faible et intermédiaire, même s'il a été constaté que 10,5 milliards de dollars continuaient d'être nécessaires chaque année;

c) Des problèmes subsistent néanmoins, à savoir : la portée limitée de la plupart des programmes nationaux, la stigmatisation et la discrimination, et l'insuffisance des ressources;

d) À l'avenir, une importance accrue devrait être accordée à l'élaboration de programmes de prévention axés sur les jeunes, à la lutte contre la stigmatisation et la discrimination, à l'amélioration de l'accès aux soins et à un traitement, à la mise au point de mesures de prévention efficaces et sûres, telles que les traitements antimicrobiens, et à l'apport soutenu de nouvelles ressources.

En ce qui concerne l'évaluation externe d'ONUSIDA portant sur cinq ans, qui a été récemment menée à bien, dans laquelle le Programme est loué pour ses activités de sensibilisation, ses travaux en matière de directives et de pratiques efficaces et ses efforts pour forger des partenariats, il est indiqué que la lutte contre l'épidémie du sida à l'échelle mondiale est passée de la sensibilisation à des actions

concrètes. Il faudra, à cette fin, s'attacher davantage à satisfaire les besoins au niveau mondial et à améliorer l'efficacité au niveau national.

Dans les observations qu'ils ont faites, les participants ont mis l'accent sur la contribution décisive apportée par la société civile à la lutte mondiale contre le sida; l'importance de la prévention, la priorité continuant d'être accordée aux soins et à un traitement; le rôle joué par ONUSIDA pour assurer le suivi de la Déclaration du Millénaire; la mise au point de directives sur le VIH/sida et les droits de l'homme; la relation entre ONUSIDA et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme; l'amélioration de l'accès aux soins et à un traitement; la mise en place de programmes destinés à protéger les orphelins; la promotion des travaux de recherche sur les traitements antimicrobiens; la définition d'indicateurs permettant d'évaluer les conséquences de la maladie sur le plan social et économique; l'appui apporté par ONUSIDA à la médecine traditionnelle; la vulnérabilité des femmes et leur accès à un traitement; l'opprobre dont les séropositifs continuent de faire l'objet et leur mise à l'écart des processus décisionnels; et la nécessité d'un dialogue plus approfondi sur la prévention de la propagation du VIH/sida découlant de l'utilisation de drogues par injection. Les participants ont souligné qu'il importait que les nouveaux progrès réalisés soient passés en revue dans le cadre d'une séance plénière de l'Assemblée générale.
